

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### **Avis relatif à la tarification du scooter électrique modulaire INVACARE COLIBRI OUTDOOR visé à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale**

NOR : SSAS1821134V

En application, d'une part, de la convention entre le comité économique des produits de santé et :

- la société INVACARE POIRIER,
- la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP),
- le Syndicat National des prestataires à Domicile (SNADOM),
- l'Union Nationale des Pharmacies de France (UNPF),
- l'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSADI),
- l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine (USPO),

et, d'autre part, par décision du comité économique des produits de santé, en l'absence de convention entre le comité économique des produits de santé et :

- la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF),
- le Syndicat National des prestataires de santé à domicile (SYNALAM),
- le Syndicat National Autonome de Prestataires de Santé à Domicile (SYNAPSAD),
- l'Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux (UNPDM),

le tarif et le prix limite de vente au public en € TTC (PLV) du produit visé ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	TARIF en € TTC	PLV en € TTC
4242935	Scooter électrique modulaire, 3 roues, INVACARE, INVACARE COLIBRI OUTDOOR	900,00	1 300,00